

# L'offre sportive sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir

## L'Observatoire

NOVEMBRE 2021

Entre crise sanitaire et environnementale, les citoyens se préoccupent fortement de leur santé, de leur cadre de vie et de leur environnement. En Ile-de-France, 49 % des adultes font du sport au moins une heure par semaine et 51 % se déplacent dans le but de se dépenser physiquement (marche, vélo au moins 10 minutes en continu). **Seuls 11 % des adultes franciliens ne se déplacent pas de manière active et font moins d'une heure d'activités sportives par semaine.** Dans ce contexte, le sport occupe une place importante et est estimé comme un besoin essentiel par la population.

Les enjeux territoriaux liés à l'offre sportive sont nombreux : attractivité, proximité, diversité. Les décideurs locaux les mettent au cœur de leurs politiques publiques. Comme les autres Établissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris (MGP), **Grand Paris Sud Est Avenir exerce la compétence équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial.** Le territoire compte 824 équipements sportifs, dont 74 % sont gérés par une structure publique. GPSEA gère 8 % de ces équipements sportifs publics.

**Cette publication présente l'offre sportive globale sur les 16 communes de GPSEA.** Elle propose aussi des comparaisons avec d'autres territoires. On constate ainsi que, avec 2,6 équipements pour 1 000 habitants, GPSEA occupe la première place du podium de la MGP.



824

équipements sportifs  
sur GPSEA



1<sup>er</sup>

territoire de la MGP avec 2,6  
équipements sportifs pour 1 000  
habitants



74 %

des équipements gérés par  
une structure publique



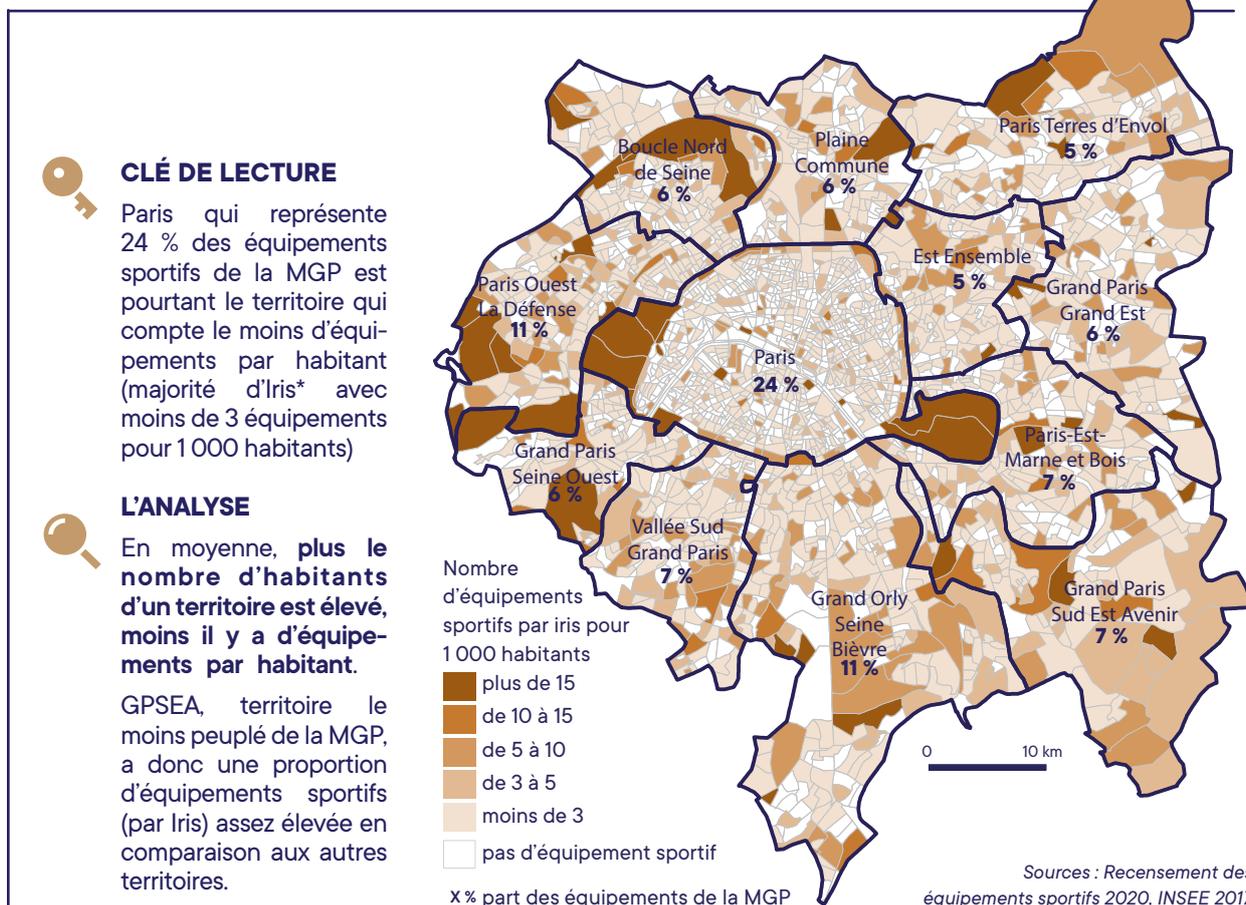
8 %

des équipements publics gérés  
par GPSEA

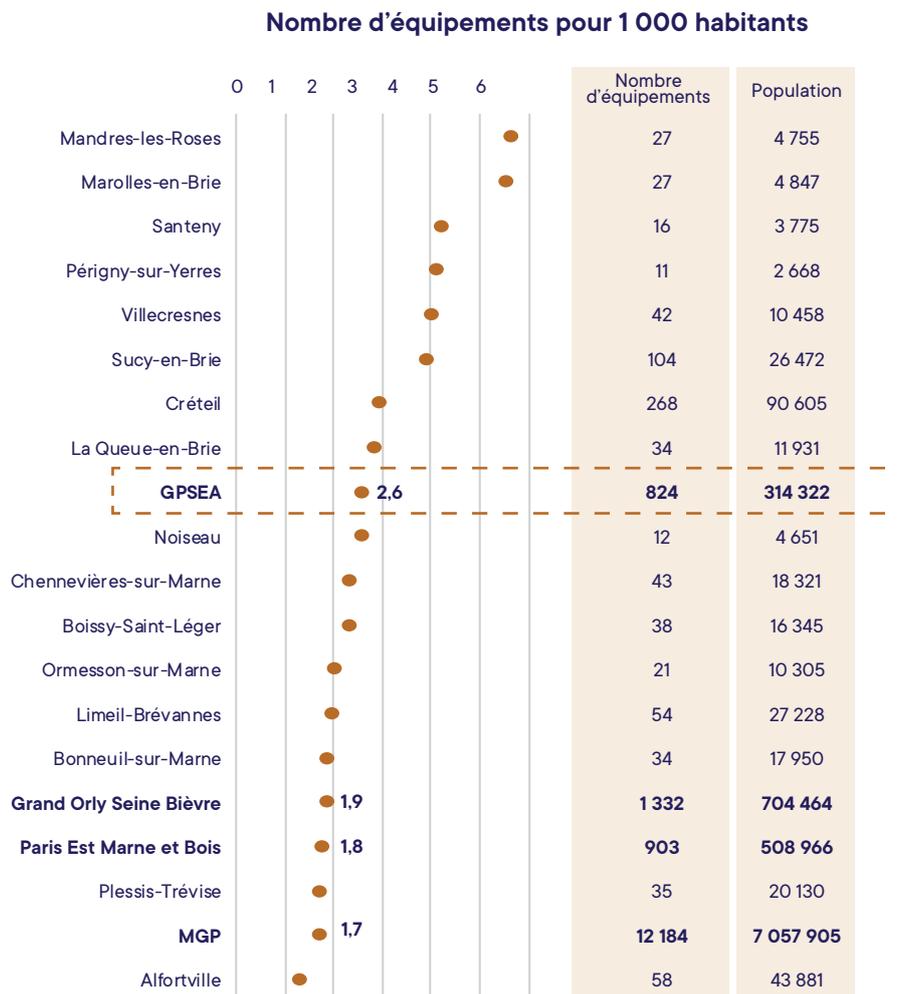
## Les chiffres clés du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir



## Recensement des équipements sportifs



## GPSEA, territoire bien doté en équipements sportifs



Source : Recensement des équipements sportifs 2020, INSEE 2017



### CLÉ DE LECTURE

GPSEA compte 2,6 équipements pour 1 000 habitants, soit 824 équipements pour 314 322 habitants.



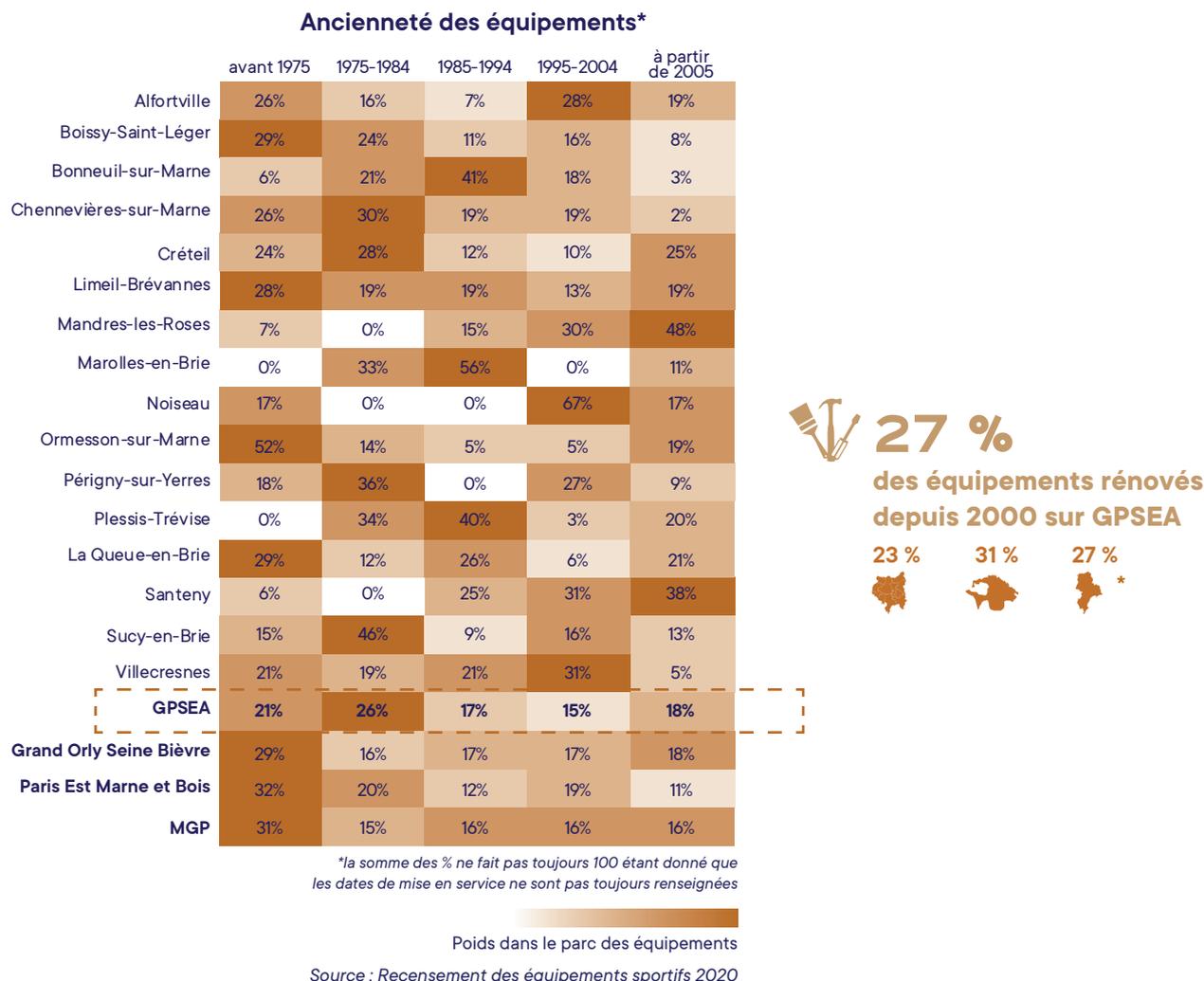
### L'ANALYSE

Alors que l'Île-de-France compte une moyenne de 2 équipements sportifs pour 1 000 habitants, **GPSEA est le territoire de la Métropole du Grand Paris qui a la moyenne la plus élevée par habitant avec 2,6** (il est à noter que la moyenne en France est 4 équipements pour 1 000 habitants).

En effet, GPSEA est le territoire le moins peuplé de la MGP. Le ratio entre le nombre d'habitants et l'**offre importante d'équipements disponible sur le territoire** est donc plus avantageux que sur des territoires plus denses. Il peut être constaté que les équipements sportifs sont notamment très nombreux sur les villes de Créteil et de Sucy-en-Brie ; ces 2 villes représentent à elles-deux plus de 45 % des équipements du territoire.

Les communes de Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes et Marolle-en-Brie ont été mises à l'honneur en recevant le label «Ville Active & Sportive» par le Conseil national des villes actives et sportives (CNVAS). Cette distinction récompense les municipalités qui mènent une politique sportive engagée au quotidien. Cet engagement fort se matérialise notamment par un budget important dédié au sport.

## Des équipements moins anciens que la moyenne de la MGP



### CLÉ DE LECTURE

26 % des équipements de GPSEA ont été mise en service entre 1975 et 1984.

Depuis 2000, 27 % des équipements du territoire ont été rénovés.



### L'ANALYSE

Sur la moitié des communes de GPSEA, on dénombre des équipements construits avant 1984. Toutefois, des villes telles que Mandres-les-Roses et Santeny ont bénéficié de constructions plus récentes (48 % et 38 % qui sont construits depuis 2005).

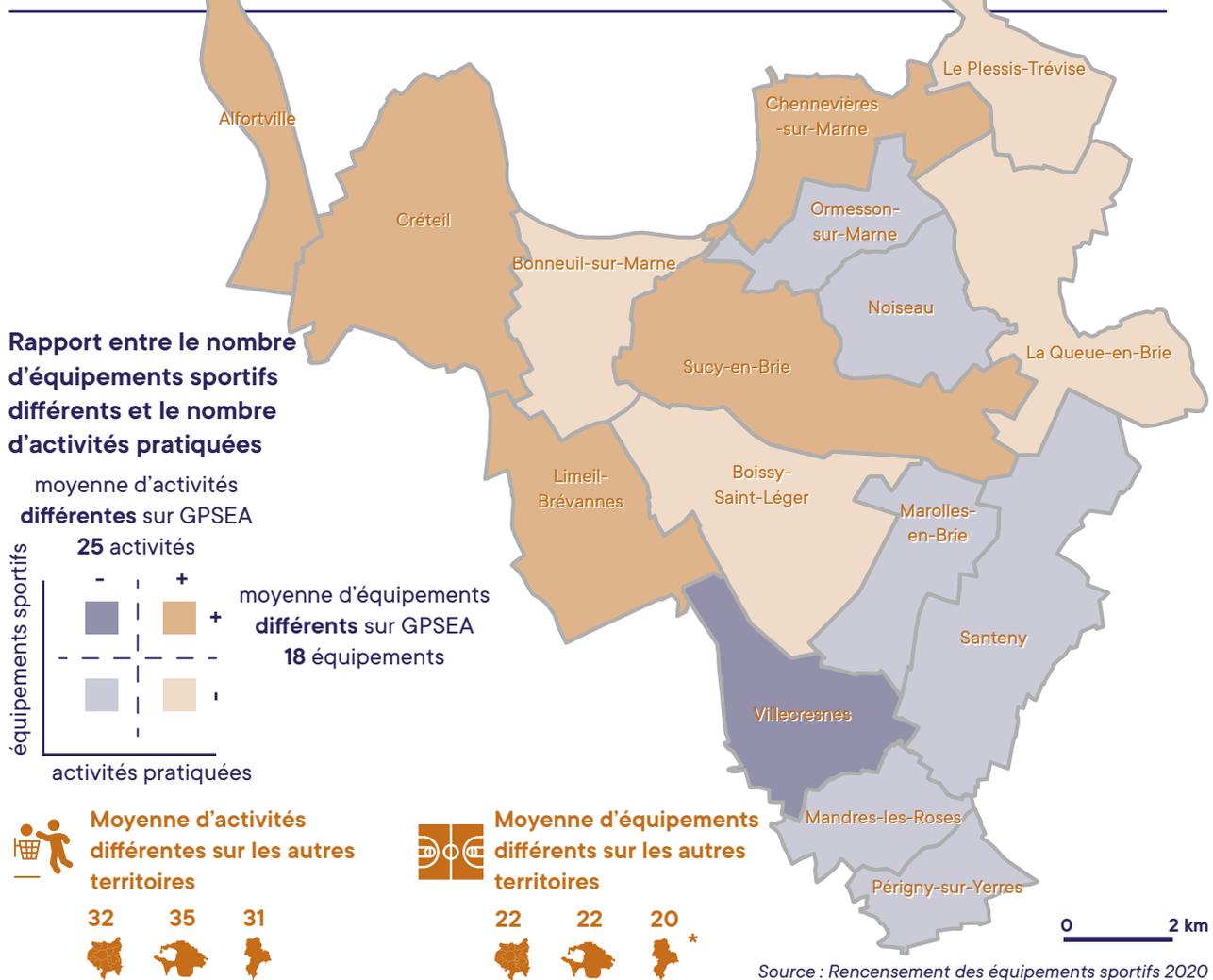
En moyenne, on constate que **les équipements présents sur le territoire de GPSEA sont moins anciens** que ceux des territoires voisins.

Inaugurés au printemps 2021, **les derniers équipements sportifs construits sur GPSEA** sont des courts de tennis à Noisieu.

**Au sein du patrimoine géré par GPSEA**, il s'agit du gymnase de Marolles-en-Brie. Celui-ci a bénéficié de travaux de rénovation importants puisque le sol sportif a été remplacé. L'inauguration a eu lieu en septembre 2021.

\* voir légende page 2

## Une offre sportive moins diversifiée



### CLÉ DE LECTURE

Plus une commune est peuplée, plus l'offre est variée. **Au sud du territoire, les ratios entre le nombre d'équipements et le nombre d'habitants sont ainsi logiquement très bas.** A contrario, sur les pôles urbains plus denses de GPSEA, il y a une diversité de structures plus importante.

Villecresnes compte une diversité d'équipements sportifs supérieure à la moyenne de GPSEA mais une diversité d'activités pratiquées inférieure à celle-ci.

La moyenne d'équipements différents de la MGP est de 22 (18 pour GPSEA) et celle d'activités différentes est de 32 (25 pour GPSEA).



### L'ANALYSE

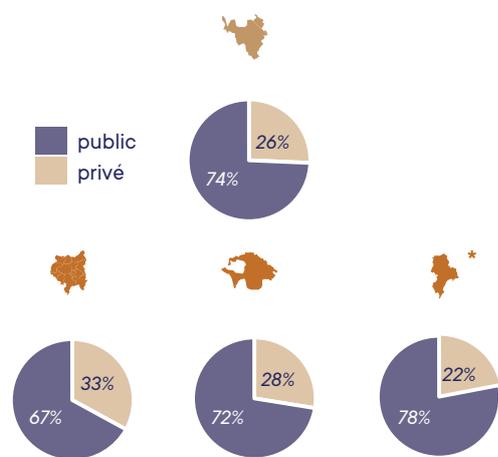
Le nombre d'équipements rapporté à la population doit être complété par un autre paramètre essentiel pour mesurer la qualité d'une offre : la diversité des types d'équipements. En effet, une commune avec 2 terrains de football n'a pas la même offre sportive qu'une commune avec 1 piscine et 1 terrain de football. **Le croisement entre le nombre d'équipements sportifs différents et le nombre d'activités différentes pratiquées permet d'affiner le constat sur l'offre sportive d'un territoire.**

**GPSEA, territoire très hétérogène, compte 5 communes, à l'ouest et au nord, avec une offre sportive très diversifiée et 7 communes, au sud-est, avec une offre qui l'est moins.** Par conséquent, le territoire se situe, en diversité d'équipements et d'activité, en deçà des moyennes de la MGP et des territoires environnants.

\* voir légende page 2

## 3/4 des équipements gérés par un organisme public

### Répartition des gestionnaires d'équipements



#### CLÉ DE LECTURE

GPSEA compte 74 % d'équipements gérés par une structure publique (Commune, Intercommunalité, Etat, Région, Département)



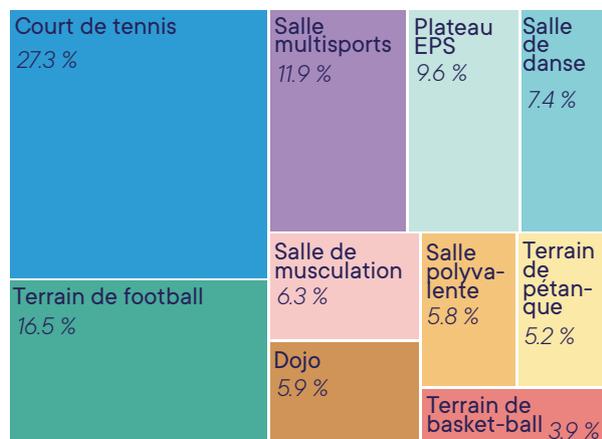
#### L'ANALYSE

Malgré la présence d'un tiers d'acteurs privés, qui sont des établissements commerciaux, des associations ou des établissements d'enseignement privé, **la gestion publique est majoritaire sur l'ensemble des territoires.**

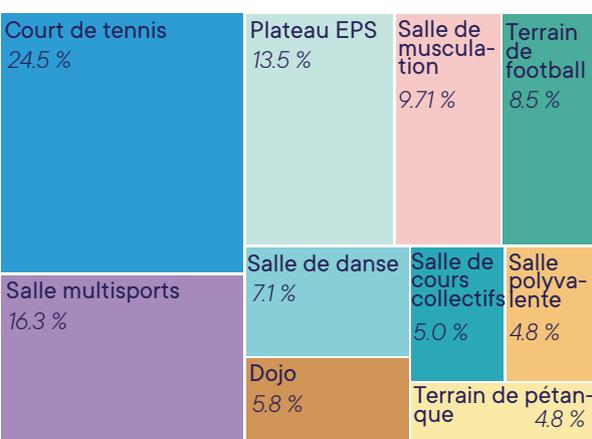
## Les courts de tennis, équipements majoritaires

### Répartition des 10 premiers équipements sportifs les plus représentés

#### GPSEA



#### MGP



Source : Recensement des équipements sportifs 2020

Les 3 premiers équipements sportifs les plus représentés pour les 2 territoires de Paris Est Marne et Bois et Grand Orly Seine Bièvre



#### CLÉ DE LECTURE

27,3 % des équipements sportifs sur le territoire de GPSEA sont des courts de tennis.



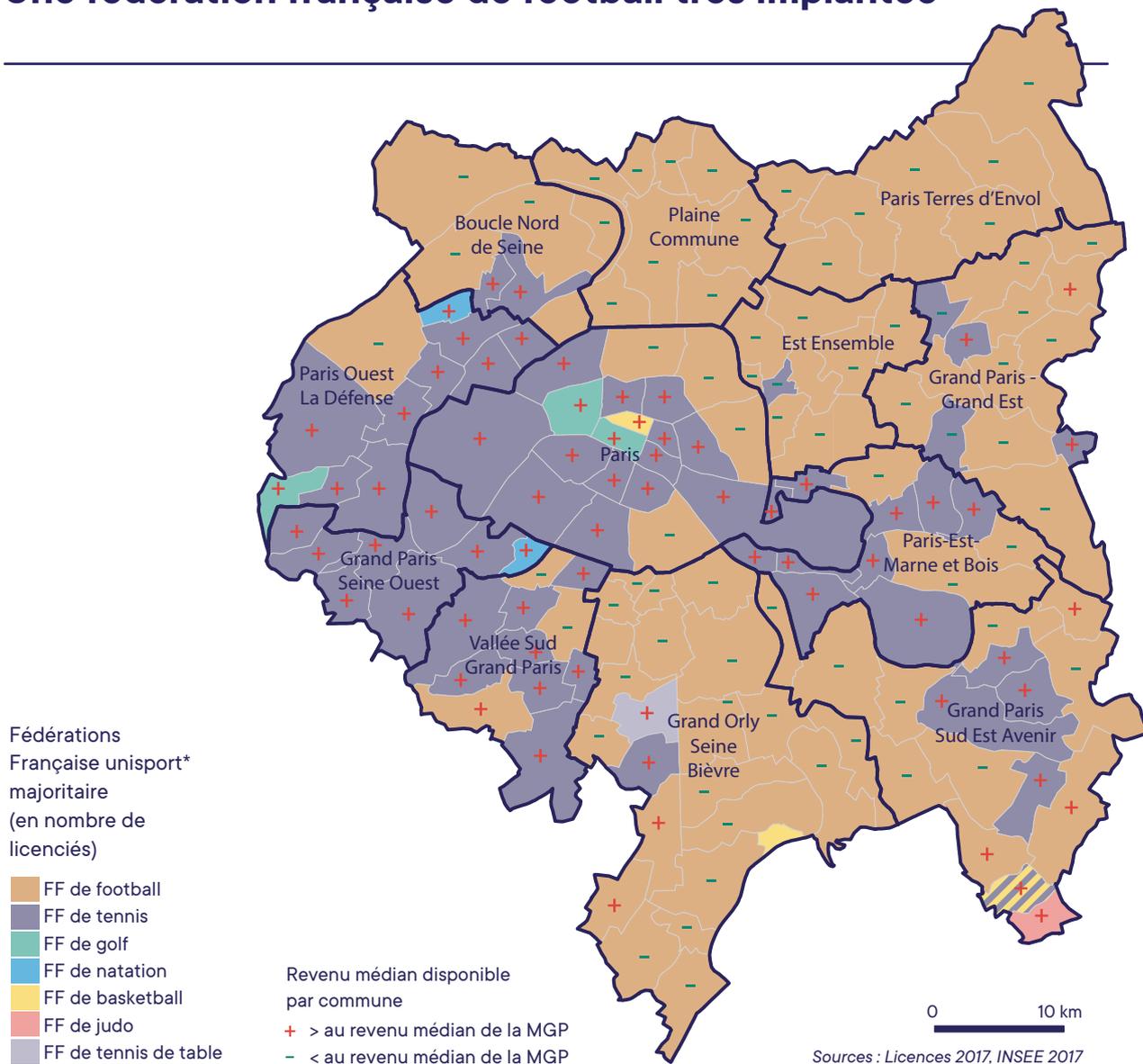
#### L'ANALYSE

Avec **151 équipements recensés et répartis dans 27 installations sportives**, les courts de tennis sont présents sur les 16 communes du territoire. Il est à noter que 21 cours appartiennent au tennis club de Saint-Maur-des-Fossés mais sont localisés sur la commune de Sucy-en-Brie.

Dans les différences notables avec la MGP, on constate que les terrains de football ont 2 fois plus de poids sur GPSEA (16,5 %).

\* voir légende page 2

## Une fédération française de football très implantée



### CLÉ DE LECTURE

La Fédération\* Française de Football est majoritaire sur 10 communes de GPSEA. Sur ces 10 communes, 7 ont un revenu médian inférieur à celui de la MGP.

### L'ANALYSE

Les deux fédérations qui rassemblent **le plus de licenciés sont le football** (premier sport collectif en France) **et le tennis** (premier sport individuel en France). La répartition sur la MGP, entre ces 2 sports est globalement une ligne ouest/est qui sépare le territoire en 2.

Sur Périgny-sur-Yerres, le basketball s'affirme comme la fédération unisport majoritaire. Avec Mandres-les-Roses (judo, à égalité avec le tennis), elles font figures d'exception au sein du territoire (et même de la MGP).

En 2007 la Fédération Française de Tennis a lancé la campagne « Le tennis, un sport réservé... à tous. ». Malgré ces efforts de démocratisation, **cette carte permet de constater que la pratique du sport est toujours en partie liée au niveau de vie**. A noter que 3 communes de GPSEA échappent à cette logique et affichent le football comme fédération majoritaire malgré un revenu médian supérieur à celui de la MGP

\* voir définitions page 8

## Pour aller plus loin



### À approfondir : les nouveaux usages des équipements, un enjeu central pour les territoires

Face à l'évolution des modes de vie, nombreuses sont les collectivités à repenser les équipements publics pour adapter l'offre existante et être en phase avec les besoins des populations. Des tendances émergentes renouvellent les usages des équipements publics.

Il s'agit pour GPSEA d'être vigilant à ces tendances, tant pour adapter ces services actuels que pour anticiper les usages à venir. Cette démarche articule les nécessités d'observation, de retours usagers et de prospective.

L'évolution des usages conduit le Territoire à penser la programmation de ces équipements, en intégrant notamment la multifonctionnalité des lieux. Cette orientation est couplée avec le nécessaire maillage territorial dans la préparation des investissements pour le mandat (2020-2026). Ce programme pluriannuel d'investissements, construit en partenariat avec les communes-membres, vise à planifier la construction de nouveaux équipements structurants et à répondre au mieux au besoin de services de proximité des habitants.



### Liens vers d'autres publications complémentaires :

Équipements publics et nouveaux usages, un défi pour les territoires (novembre 2020)

Les piscines de Grand Paris Sud Est Avenir (septembre 2020)

Rencontres prospectives Territoires de demain : les équipements publics de demain (janvier 2020)

## Méthodologie

Les équipements sportifs figurant dans le Recensement des Équipements Sportifs (Ministère des sports), ne comprennent pas : les petits équipements ou le mobilier de loisirs (ex : mini-golf), les buts ou paniers isolés de sports collectifs, les équipements à usage purement familial, les équipements liés aux manifestations foraines, ni les équipements localisés dans les bars et restaurants (ex : tables de billard) s'ils ne font pas l'objet d'une pratique associative effective.

Les données mobilisées pour cette publication sont de sources et d'années très différentes, mentionnées dans les documents. Ce sont systématiquement les dernières données disponibles qui ont été utilisées. Les publications suivantes ont également été utilisées : Atlas francilien du recensement des équipements sportifs, la Gazette des communes : Équipements sportifs, votre territoire est-il bien doté ?

## Quelques définitions

**Club sportif** : infrastructure encadrant des sportifs. Il promeut un sport en particulier (football), une famille de sports (athlétisme), ou une diversité de sports (club omnisport).

**Équipement sportif** : surface permettant, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières.

**Fédération sportive** : elle organise et assure la promotion de la pratique de sa ou ses disciplines, de l'activité de loisirs au sport de haut niveau. Elle

est l'union d'associations sportives (régies par la loi de 1901).

**Fédération unisport** : organise la pratique d'une seule discipline (par opposition à une fédération multisport).

**Installation sportive** : lieu caractérisé par une adresse, où sont implantés un ou plusieurs équipements sportifs, avec ou sans enceinte limitative.

**Iris** : constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Seules les communes d'au moins 5 000 habitants sont découpées en Iris.

L'offre sportive sur le territoire de GPSEA

**Conception et rédaction** : Direction de l'Observatoire

[observatoire@gpsea.fr](mailto:observatoire@gpsea.fr)

**Sources** : indiquées dans la publication

**Date** : novembre 2021

[www.facebook.com/sudestavenir](https://www.facebook.com/sudestavenir) [www.twitter.com/sudestavenir](https://www.twitter.com/sudestavenir) [www.linkedin.com/company/27021702](https://www.linkedin.com/company/27021702)

EUROPARC  
14, rue Le Corbusier  
94046 CRÉTEIL CEDEX  
01 41 94 30 00  
<https://sudestavenir.fr/>

